AGENT MAGASINIER

Code ROME N 1103

L'Agent Magasinier participe à la fonction logistique de l'entreprise. Il assure dans le respect des procédures, la réception, le stockage, la préparation et la distribution des marchandises. Il suit les stocks sur fichiers informatiques et complète les documents administratifs nécessaires. Il est également amené à informer la clientèle et peut contribuer aux opérations de vente.
L'Agent Magasinier exerce dans tous les secteurs de l'industrie et des services. Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Magasinier, Réceptionnaire, Magasinier Vendeur, Agent d'Expédition
- Agent logistique polyvalent, Magasinier livreur, Préparateur de commandes

DESCRIPTION

Durée	• Durée totale : 1520 heures (environ 11 mois). • Période en entreprises : 525 heures (17 semaines). • Cette formation est précédée d'une **préparatoire intégrée de 520 heures**.	**Public visé**	Public ayant une reconnaissance de « Travailleur Handicapé » délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
		Modalités d'inscription	Avoir obtenu un accord d'orientation par la MDPH.
		Prérequis	Savoir lire et écrire
Objectifs	Qualification professionnelle et obtention d'un **Titre du Ministère du travail de niveau 3 (anciennement V)** afin d'exercer le métier d'Agent Magasinier.	**Financement**	• Les frais sont pris en charge par les organismes d'Assurance Maladie (hors participation aux frais de repas). • Les stagiaires en reconversion professionnelle sont rémunérés (DOCAPOST).
Aptitudes à l'emploi	• Sens de l'organisation • Bonne acuité visuelle • Souci de la sécurité des marchandises • Savoir travailler en équipe • Aptitudes relationnelles pour l'accueil clientèle	**Lieu**	• CRP LA ROUGUIERE – 13011 Marseille • Service de restauration sur place • Hébergement sur site possible
		Capacité d'accueil	• 10 personnes sur 2 entrées par an
Organisation	• 35 heures hebdomadaires. • Alternance apports théoriques en plateau technique agréé et mises en situations • Mise en application professionnelle des compétences en cours d'acquisition en période d'entreprise	**Accessibilité**	• Bonne acuité auditive (téléphone) • Aptitudes requises au travail sur ordinateur • Mobilité gestuelle (variation des positions) • Absence d'antécédents allergiques (poussières) • Aptitude au port de charge adaptée au potentiel

Contenu

A l'issue de la formation, le bénéficiaire doit être capable de :

- **1 :** Effectuer la réception de marchandises, la mise en stock et le suivi des stocks
- **2** : Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients

Les Certificats de compétences professionnelles (CCP) du Titre Professionnel répondent aux exigences du référentiel (REAC). Le programme du référentiel est complété par les activités suivantes :

- Module Accueil du client
- Présentation du permis cariste CACES 1 et 3 si réussite 5
- Prévention des risques liés à l'emploi

DEROULEMENT

Moyens pédagogiques Et Accompagnement	➢ Plateau technique professionnel composé d'un magasin pédagogique et réel proposé par le centre ➢ Formateur référent qualifié AFPA, issu du milieu professionnel ➢ Service médico-psycho-social en accompagnement composé d'un Médecin, Infirmière, Psychologue du travail et Assistance sociale ➢ Chargée de relations entreprises en appui pour les Périodes d'Applications en Entreprises et la Dynamique de Recherche de l'Emploi **Tous se réunissent régulièrement afin de permettre au bénéficiaire de se préparer au mieux à l'examen et faciliter son insertion professionnelle** Des réunions de synthèse sont organisées avec chaque bénéficiaire tout au long du parcours de formation pour suivre la progression selon les objectifs fixés, définir les étapes à venir, les moyens à mettre en œuvre, les aides à mettre en place et faire le point sur le projet professionnel
Modalités d'évaluation	➢ Contrôle continu des acquis. ➢ Evaluation passées en cours de formation à la fin de chaque module des Activités-Type du titre (ECF). ➢ Dossier Professionnel (DP) validant la pratique professionnelle.
Conditions de validation	L'obtention du titre professionnel délivré par le Ministère du Travail est conditionnée par la présentation à l'examen final. La session de validation de Titre professionnel clôture la formation en présence d'un jury de professionnels. L'examen comprend : ➢ Mise en situation de 2 heures et entretien technique de 15 minutes permettant d'évaluer chaque bloc de compétences (CCP) conformes au référentiel de certification (RC) du titre professionnel. ➢ Entretien final avec les membres du jury de 15 minutes ➢ La validation de l'ensemble de ces CCP et de l'entretien final permettent d'obtenir la validation du Titre professionnel. A partir de l'obtention d'un CCP, vous pouvez vous présenter ultérieurement aux autres CCP pour obtenir le titre professionnel selon les délais règlementaires.)

APRÈS LA FORMATION

Taux de réussite : 2019 : 83,5%		**Taux d'insertion professionnelle à 12 mois : 2018 : 80%**	**2019 : 100 %**
Poursuite des études	➢ Vendeur en gros de matériel et d'équipement, ➢ Technicien d'entreposage.	**Emplois potentiels**	Magasinier, Magasinier vendeur, Inventoriste magasin, Agent d'expédition, Magasinier gestionnaire de stock, Préparateur de commandes, Réceptionnaire
Insertion professionnelle	Intervention de la Chargée de Relations en Entreprise à l'insertion professionnelle auprès des entreprises pour favoriser l'accès à l'emploi	**Lieux et conditions de travail**	➢ Entreprises de commerce de gros ; ➢ Entreprises de commerce de détail ; ➢ Sites industriels.

CONTACTS

➢ *Formateur Référent*	➢ *Responsable Pédagogique*
Antoine AUGUGLIARO aaugugliaro@formationmetier.fr	**Karine CHARMASSON** kcharmasson@formationmetier.fr